

Bulletin d'inscription au voyage à Freiburg im Breisgau du 14 au 17 février 2026

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

Je souhaite m'inscrire au voyage organisé par l'association Chambéry-Albstadt à **Freiburg im Breisgau** qui aura lieu du **14 au 17 février 2026**.

Tarif total du voyage : 360 € par personne

Ce prix comprend : le voyage en bus aller/retour, 3 nuits d'hôtel au Super 8 by Wyndham* à Freiburg en chambre double, les petits déjeuners, la taxe de séjour, les trois repas du soir (hors boissons), la visite guidée de la vieille ville le mardi matin.**

Ce prix ne comprend pas : les boissons, les repas de midi et les dépenses personnelles.

Modalités de paiement :

- Je paie la totalité du voyage**, par chèque ou par virement à l'association **au plus tard le 10 décembre 2025**.
- Je paie en trois fois** par 3 chèques datés du même jour à faire parvenir au plus tard le 10 décembre 2025 à l'Association :
- **Un 1^{er} chèque de 100 €, pour valider mon inscription,**
 - Un chèque de 130 € qui sera encaissé le **10 janvier 2026**,
 - Un chèque de 130 € qui sera encaissé le **10 février 2026**.

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'association Chambéry Albstadt

Les virements s'effectuent sur le compte de l'association : IBAN : FR76 1027 8088 9200 0200 7674 923
BIC : CMCIFR2A

Adhésion individuelle obligatoire à l'Association pour 2025-2026, montant 15€ à régler séparément.

- Je suis à jour de la cotisation 2025-2026
- J'adhère à l'association en m'inscrivant au voyage

Association Chambéry-Albstadt

Maison des Associations - 67, rue Saint-François de Sales - 73000 Chambéry

Site internet : www.chambergyalbstadt.fr

E-mail : jumelagechambergyalbstadt@gmail.com



Chambéry Albstadt

Conditions Générales de Vente

Voyages organisés par l'Association de Jumelage Chambéry-Albstadt

Afin d'assurer le bon déroulement de nos voyages et d'en garantir la viabilité financière, l'association de jumelage Chambéry-Albstadt a mis en place les conditions suivantes, applicables à toute inscription à un voyage proposé par l'association.

- 1. Inscription définitive** : l'inscription est effective uniquement après versement de l'acompte stipulé sur le bulletin d'inscription du voyage. Ce versement doit être effectué au plus tard à la date indiquée sur le bulletin d'inscription. Passé ce délai, sans paiement de l'acompte, l'inscription est considérée comme annulée.
- 2. Annulation** : en cas d'annulation de la part d'un participant après le versement de l'acompte, ce dernier n'est pas remboursable, sauf cas de force majeure justifié (certificat médical, hospitalisation, décès d'un proche). Toute demande de remboursement devra être adressée par écrit au bureau de l'association, accompagnée des justificatifs nécessaires. En cas d'annulation tardive (dans les 30 jours précédent le départ), et si aucune solution de remplacement n'est trouvée, la personne inscrite pourra être tenue de régler la totalité du montant du voyage, dans la mesure où des frais ont été engagés pour sa participation (hébergement, transport, réservations...).
- 3. Annulation par l'association** : en cas d'annulation du voyage par l'association (effectif insuffisant, cas de force majeure...), l'intégralité des sommes versées sera remboursée.
- 4. Acceptation des conditions** : toute inscription à un voyage implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus et les accepte sans réserve.

Date :

Signature (*précédée de la mention "Lu et approuvé"*) :